

#139

Statuts de la Fondation

Conformément à ses statuts, la Fondation a pour but:

D'offrir une aide financière et morale et un appui aux familles vaudoises défavorisées par des circonstances familiales pénibles.

A titre complémentaire, la Fondation peut collaborer avec d'autres services pour toute action propice au maintien de l'équilibre familial.

En application des dispositions légales en matière de surveillance des Fondations, nos comptes ont été vérifiés par une société fiduciaire et soumis à l'approbation de l'Autorité de surveillance des Fondations.

Le conseil de Fondation

Présidente	Mme Claire ATTINGER
Secrétaire	M. Pierre-Ami BERNEY
Trésorier	M. Pierre BEGUIN
Membres	Mme Claudia BRULISAUER Mme Edmée CHARRIERE M. Axel von FELTEN

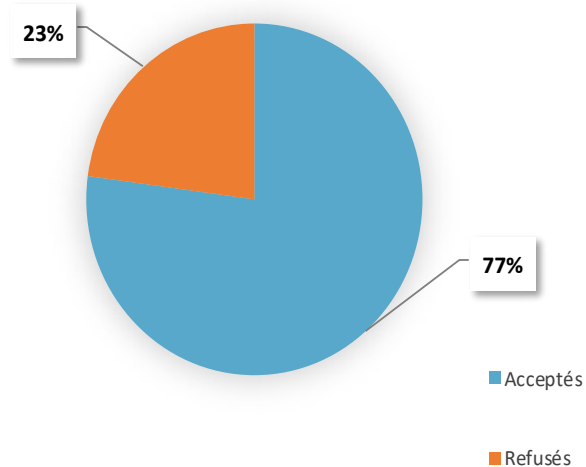
Remerciements

Merci à tous les destinataires de ce rapport pour l'intérêt et la confiance portés à notre activité.

FONDATION LA SOLIDARITE **RESUME DES ACTIVITES 2020**

118 Demandes

La grande majorité des demandes qui nous sont adressées est dans la cible de notre Fondation. Nos aides financières ne se substituant pas aux aides publiques, les demandes sont alors parfois redirigées vers les services sociaux concernés.

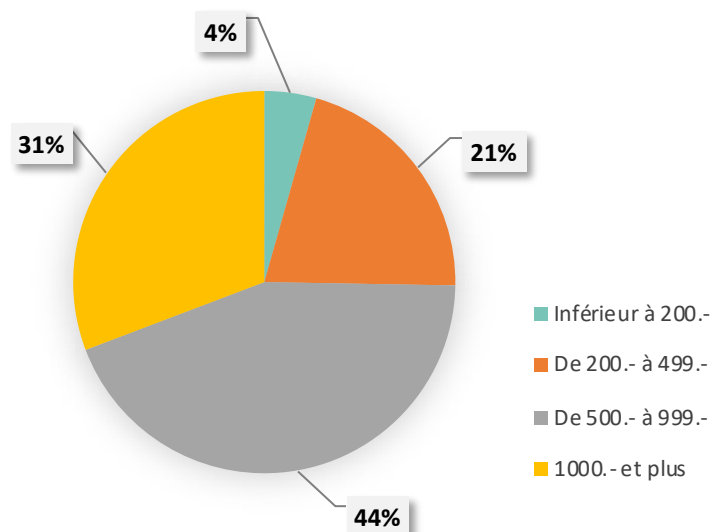


Origine des demandes

72 des villes (+ 10'000 habitants) **34 des bourgs** (2'000-9'999 habitants) **12 des villages** (- 2'000 habitants)

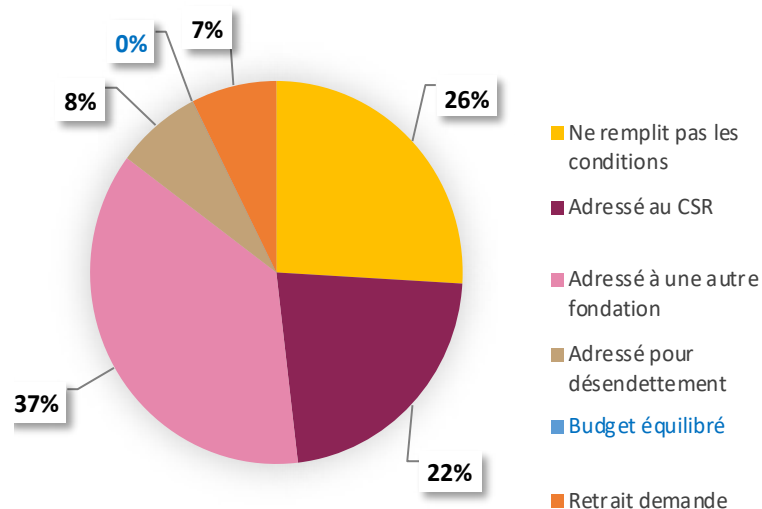
91 Montants alloués

A titre d'aide financière, nos dépenses pour l'année 2020 se sont élevées à **CHF 68'895.75**



27 Demandes refusées

Dans les cas de refus, nous tenons à apporter aux personnes qui nous sollicitent d'autres pistes: orientation vers d'autres Fondations, services sociaux publics ou privés.



Aides

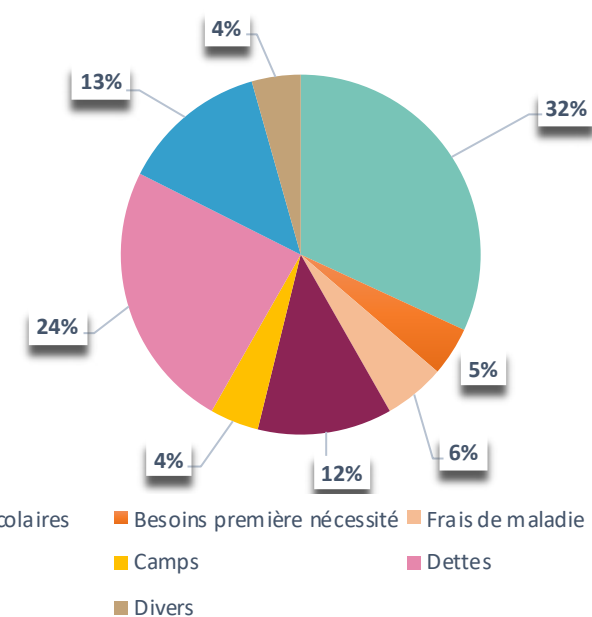
Au cours de l'année 2020 nous avons constaté une nette péjoration des situations financières des familles vaudoises suite à la crise du Covid, surtout depuis l'automne 2020.

Les demandes directes des familles sont en nette augmentation et leurs besoins exprimés portent principalement sur des dettes ou des factures ouvertes (par exemple le remboursement de factures difficiles à assumer lors d'un budget très serré, le paiement d'un loyer pour éviter une expulsion,...).

Bien que nous soyons particulièrement attentifs à privilégier les besoins des enfants (à travers des activités extra-scolaires, des camps ou par l'achat de mobilier), nous devons souvent commencer par soulager les familles dans leurs besoins financiers.

Ce premier «coup de pouce» est nécessaire pour reprendre pied dans une situation de grande tension.

Toutefois, nous sommes également très soucieux à ce que cette aide puisse être le levier pour un retour à l'équilibre à plus long terme. C'est dans cette optique que nous collaborons ainsi fréquemment avec d'autres services ou organes sociaux.



Demandeurs

- **Directement du parent concerné.**

- **Les services publics:** Centres sociaux régionaux, Centres médico-sociaux, Hôpitaux, Centres psychosociaux, Services sociaux des écoles, Services des curatelles et des tutelles professionnelles, Direction générale de l'enfance et de la jeunesse DGEJ, Département de psychiatrie, EVAM.

- **Les services sociaux privés:** Caritas, Centre social protestant, Association familles monoparentales, OSEO, Jet-Service, Services ASTRAM, CVAJ, services sociaux d'entreprise, Les Toises, Service social universitaire.